La Lettre d'Arvert

n°48 - Décembre 2008
Bulletin Municipal





Remontée de la Seudre le 31 Août

Animation contée à Coux le 26 juillet





Les 30 ans de l'UNRPA le 12 octobre



"Bonnes fêtes et Bonne Année 2009

Sommaire

NUMÉROS UTILES

- Mairie : 05 46 36 40 36
  Fax : 05 46 36 43 22
  E-mail : mairie@ville-arvert.fr
- Gendarmerie : 17 ou 05 46 36 11 43
- Pompiers : 18
- SAMU : 15 ou 05 46 27 32 15
- la Crèche : 08 79 57 95 38
- Ecole primaire : 05 46 36 45 08
- Ecole maternelle : 05 46 36 45 09
- Centre aéré : 05 46 36 95 11
- La Poste : 05 46 36 41 90
  (fermée le samedi)

Horaires d'ouverture Mairie

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi
de **8 h 30** à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
vendredi de 10 **h 30** à 12 h
et de 13 h 30 à **17 h 30**
samedi de 8 h 30 à 12 h

Autres Permanences

- **Assistance Sociale :**
  tous les lundis de 13 h 30 à 15 h 30
- **MSA :** 2e et 4e jeudis du mois
  de 14 h à 15 h 30
- **Mission Locale :** (ex PAIO) :
  2e et 4e jeudis du mois à 11 h

LE MOT DU MAIRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers amis,

Les fêtes de fin d'année approchent dans une ambiance morose déclanchée par une crise financière, accentuée par la crise économique ; celles-ci ont pour conséquence la diminution de l'activité, le chômage et la baisse du pouvoir d'achat.

Dans ce contexte, l'année 2009 devrait être particulièrement importante pour la remise sur les rails des activités, mais aussi le développement de la solidarité.

Le Conseil Municipal élu en mars 2008 continue son travail et se consacre en totalité à l'avenir de la commune.

Loin des accès de fièvre ou d'égoïsme, les conseillers, aidés par les services locaux intercommunaux ou départementaux, poursuivent les objectifs affichés lors des élections municipales qui sont destinés à apporter plus à l'ensemble des concitoyens.

Notons au passage dans le secteur :

- **de l'économie** :
  - la Zone artisanale des Justices, en collaboration avec la Communauté Royan Atlantique,
  - la réalisation de la halle du marché,
  - le projet de rénovation du Centre Commercial.

- **du logement** :
  - le déblocage graduel des zones de réserve foncière,
  - la construction de 10 nouveaux logements à loyer modéré.

- **de la voirie** :
  - la rénovation des réseaux, adduction d'eau en particulier,
  - la poursuite du réseau pluvial,
  - le projet de liaisons douces (cyclistes, piétons) le long de l'ex RD 14.

- **de l'animation** :
  - la recherche d'un lieu pour l'extension de la bibliothèque,
  - la création d'évènements repères autour des associations.

- **de la communication** :
  - la création d'un site internet.

Sans oublier l'entretien des bâtiments ou leur rénovation (ex. cuisine de la salle des fêtes), le tout dans une démarche progressive de développement durable.

A chacune et chacun d'entre vous, le Conseil Municipal et moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2009.

Michel PRIOUZEAU
Maire d'Arvert

Permanences du Maire et de ses Adjoints

Monsieur Michel PRIOUZEAU :
Monsieur BAUD Yvan (projets d'aménagement-communication et citoyenneté)
Madame MARC Sylvie (urbanisme-économie-communication et citoyenneté)
Monsieur CHAGNOLEAU Guy (espaces verts-voirie et réseaux-agriculture)
Monsieur BRIANT Michel (patrimoine-ports-forêt-cimetière)
Madame AUBIER Christiane (affaires scolaires-CCAS-intergénération)
Monsieur LAMBERT Bernard (animation-sports-loisirs)

SUR RENDEZ-VOUS (uniquement)

LUNDI	de 10h à 12h
MARDI	de 10h à 12h
MERCREDI	de 10h à 12h
JEUDI	de 10h à 12h
VENDREDI	de 10h30 à 12h
SAMEDI	de 10h à 12h



Mais où était ce casino ? réponse page 24

Infos Municipales

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2008

Demande de subvention auprès du FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) pour le développement et le renforcement commercial du centre ville.

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Le projet de centre bourg est en discussion depuis 2005. Le conseil municipal lors de la révision du PLU, s'est particulièrement interrogé sur la lisibilité du centre bourg (positionnement du marché et des différents commerces) et a convenu de la nécessité d'assurer la pérennité voire de renforcer la présence des commerces dans le centre bourg. Cette réflexion s'est traduite notamment par l'inscription sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de deux axes :

A - Renforcer l'identité du centre bourg

• Améliorer la lecture et l'image du centre-bourg en renforçant les liaisons, cheminements inter-quartiers.

• Favoriser le regroupement des commerces qui entraînent des problèmes de risques, de sécurité et des nuisances.

F - Conserver le patrimoine et l'identité des villages / Respecter l'architecture et les paysages / Préserver le patrimoine urbain et naturel

a) Mettre en valeur les espaces publics, le bourg (...)

Depuis lors des discussions se sont engagées avec les commerçants forains et sédentaires afin de convenir de solutions. En parallèle, une étude de définition a été menée en juillet 2005, définissant les axes suivants :

- la place du marché :

créer une halle couverte pour accueillir le marché forain

affirmer le caractère urbain de l'espace par une clarification des usages : marquer les limites public/privé (revêtement de sols…)

favoriser les liaisons douces entre le marché, les cases commerciales existantes et le centre commercial

requalifier l'espace public en favorisant la circulation piétonne et la création d'espaces verts

- le pôle commercial :

La gestion du bâti du pôle commercial sera assurée par les propriétaires fonciers (déplacement de certains commerces et services).

La Commune prendra en charge la création d'un nouvel espace public : création d'un parvis pour mise en valeur des commerces, redéfinition des voies publiques

- marquer les entrées du bourg :

a - Hiérarchisation des voies (favoriser la création des liaisons douces)

b - Redéfinition des trajectoires

c - Aménagement paysagé

d - Traitement des revêtements de surface.

- aménagement de la D14

a - canalisation des flux : voitures, cycles et piétons

b - Aménagement paysager ponctué par des stationnements publics

c - Traitement des revêtements des surfaces

L'initiateur de l'ensemble du projet reste la commune d'ARVERT pour des raisons de cohérence du projet et de coordination des actions. Ce dossier dispose néanmoins de trois maîtrises d'ouvrage en fonction des compétences de chacun :

- la Commune d'ARVERT pour la place du marché et la création de l'espace public autour du pôle commercial
- la Direction des Infrastructures Départementales pour l'aménagement des entrées du bourg et de la D14
- les propriétaires bailleurs pour les parties bâties des commerces.

Voirie : convention études aménagement RD 268

Après entrevue avec les services de la DID, la nouvelle estimation serait de 470 000 € TTC avec possibilité de variation de cette prévision en fonction du coût du réseau pluvial.

Cette nouvelle estimation prévoit la réalisation de deux plateaux dont un, au carrefour de la rue du Petit Bois et de la Rue de l'Atlantique et la reprise de la chaussée.

3 problèmes restent en suspens avant de procéder aux travaux :

- pluvial : quelle solution pour le pluvial rue de la Chapelaine ? Et voir la possibilité de dévier une partie des eaux de ruissellement au niveau du numéro 62 route de l'Atlantique : creuser un fossé le long des terrains habités ?

- eau potable : y-a-t-il des branchements plomb à changer sur la rue de l'Atlantique ?

- eaux usées : possibilité de prévoir le passage d'une canalisation en attente sous le plateau prévu à l'entrée de Dirée (en arrivant des Mathes)

D'autre part, le représentant de la DID a réaffirmé que le Conseil Général poursuit les études concernant la réalisation d'une déviation de Dirée.

Le montant des études pour l'aménagement de la RD 268 en traversée de Dirée est estimé à 60 700 €HT (la participation communale est estimée à 18210 €).

Ouï cet exposé,

Vu l'avis de la Commission Travaux

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre ce programme

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDENT**

Article 1er : **D'ACCEPTER** le programme tel que proposé et d'inscrire par conséquent le montant des études au budget 2008.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Projet construction logements rue des Pierrières : convention passage d'une distribution publique d'énergie électrique.

Dans le cadre du projet de construction de logements rue des Pierrières, il est nécessaire de prévoir la pose au niveau



Réalisation de plateaux surélevés Rue du Petit Bois

de la rue des Pierrières de 2 coffrets fausse coupure et d'une canalisation basse tension souterraine pour alimenter le futur lotissement. Cette nouvelle implantation implique des servitudes pour la Commune qui sont définies dans le cadre d'une convention de servitudes (à disposition au secrétariat pour lecture). Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTENT les termes de la dite convention
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cette dernière.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2008

Rythmes scolaires :

Décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et l'article D. 411-2 du code de l'éducation

A compter de la prochaine rentrée scolaire, la suppression du samedi matin pour tous les élèves du primaire, accompagnée d'une diminution du nombre d'heures de cours pour les élèves modifiera l'horaire hebdomadaire qui passera de 26 à 24 heures. La durée des vacances scolaires restera inchangée.
L'accompagnement éducatif est généralisé à toutes les écoles élémentaires et maternelles.
L'accompagnement éducatif aborde trois domaines : l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique artistique et culturelle, la pratique sportive. D'une durée indicative de 2h, il est organisé quatre jours par semaine tout au long de l'année, de préférence en fin de journée après la classe.
En ce qui concerne ARVERT, les deux conseils d'école ont souhaité que les interventions aient lieu au cours de la pause méridienne. En conséquence, les horaires de travail des enfants seront les suivants : 9 h 00 – 12 h 00 / 13 h 45 – 16 h 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Les activités culturelles et sportives peuvent être conduites par des enseignants, des assistants d'éducation ou des intervenants extérieurs, en particulier des associations. La pratique des langues vivantes étrangères pour soutenir et renforcer le bilinguisme de certains élèves peut être proposée dans ce cadre, en ayant recours aux assistants et vacataires étrangers.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT**
Vu les dispositions prévues dans le décret 2008.463 du 15 mai 2008
Entendu les conclusions des conseils d'écoles et de la commission communale compétente
Article 1er : **DE FIXER** les horaires de travail des enfants ainsi qu'il suit :
9 h 00 – 12 h 00 / 13 h 45 – 16 h 45 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Article 2 : **DE PRECISER** que l'ouverture de l'école sera effective le matin à 8 h 50 et l'après midi à 13 h 35.


Achats réalisés au Restaurant Scolaire
Chariot à glissières : 454,48 €
Four + cellule refroidissement : 13 043,01 €

Tarifs Restaurant scolaire :
La commission finances propose un taux de progression de 1.02 % soit : **Tarif enfant : 2.02 € - Tarif adulte : 3.46 €**
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** VU l'avis de la commission
Article unique :
D'ADOPTER les tarifs restaurant scolaire ci-dessus.

INTERVENTION DID pour aménagement de la D14 en traversée :
La commission travaux a examiné le projet de convention d'études concernant les communes d'ARVERT et d'ETAULES pour l'aménagement de la D14 en traversée de bourg.
Le coût d'objectif est de 2 430 000 € (coût estimatif basé sur l'application d'un ratio au mètre linéaire). Les clés de répartition des coûts entre Communes et Département, ont été fixées par délibération du 20 décembre 2002.

Effacement des réseaux rue des Tonnelles :
La commission travaux a examiné les projets d'effacement des réseaux TELECOM de la rue des Tonnelles, dont le coût est évalué à la somme de 19 481.07 €.
Pour l'exécution de ces travaux, une convention doit être conclue avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION.
Aucun versement d'acompte ne sera sollicité pour la réalisation des travaux. Le remboursement s'effectuera auprès du SDEER après travaux en 5 annuités sans frais ni intérêts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE
Vu l'avis des membres de la commission travaux en date du 2 juillet 2008
Article 1er : **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de convention
Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Effacement des réseaux rues du 14 Juillet, de la Maline et Lotissement SAVIGNY :
La commission travaux a examiné les projets d'effacement des réseaux TELECOM des rues du 14 Juillet, de la Maline et Lotissement SAVIGNY, dont le coût est évalué à la somme de 29 055.19 €.
Pour l'exécution de ces travaux, une convention doit être conclue avec le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION.
Aucun versement d'acompte ne sera sollicité pour la réalisation des travaux. Le remboursement s'effectuera auprès du SDEER après travaux en 5 annuités sans frais ni intérêts.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE
Vu l'avis des membres de la commission travaux en date du 2 juillet 2008
Article 1er : **D'EMETTRE** un avis favorable sur le projet de convention
Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Travaux rue des Pierrières :
Dans le cadre de la construction des logements, il faut prévoir la création d'une voirie en impasse le long du stade et le passage des réseaux. Les travaux à prévoir sont :
- le déplacement de la clôture du stade
- l'éclairage public
- l'alimentation en eau, électricité et assainissement collectif : ces aménagements sont pris en charge par les partenaires
- la création d'une bouche à incendie
- la création du réseau pluvial

L'estimation réalisée par le responsable des services techniques, présentée à la commission, concerne :
- la création de la voirie le long du stade pour aller jusqu'au futur atelier municipal
- la réfection du parking du cimetière
- la construction d'un mur de 2 m de haut le long du stade avec enduit une face

- la réfection de la rue des Pierrières dans sa partie comprise entre le projet et la rue des Ecoles
- la création d'un trottoir le long du mur des riverains de la rue des Pierrières *(enrobé sur trottoirs)*

montant estimatif des travaux : 84 539 € HT

Il est précisé que cette dépense s'étalera sur les années 2008/2009 et 2010.

Planning prévisionnel :
- lancement procédure marchés fin août/début septembre
- début des travaux fin octobre/début novembre

La Commission travaux réunie le 2 juillet 2008 a étudié le projet et émis un avis favorable.

Vu l'avis de la Commission travaux
Vu l'estimation des travaux

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer les dits travaux pour permettre l'aménagement de la voie destinée à desservir le futur lotissement

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT**

Article 1er : **D'EFFECTUER** les aménagements tels que prévus dans le projet présenté en commission.

Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mener la consultation concernant la réalisation de ces travaux, dans le cadre de la procédure adaptée selon l'article 28 du CMP.

Article 3 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPT. 2008

Précision apportée à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mars 2007 instaurant le Droit de Préemption Urbain

Le plan local d'urbanisme a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 14 décembre 2006. Compte tenu de la modification des zonages dans le cadre de la loi SRU, Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil Municipal de préciser la délibération en date du 26 mars 2007 portant institution du droit de préemption urbain sur la Commune d'ARVERT.

Cette question a été examinée par la commission « grands projets » réunie le 10 septembre 2008. Cette dernière a émis un avis favorable à la proposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'avis de la Commission « Grands Projets »

ARTICLE 1 :

DECIDENT que les zones concernées par le droit de préemption urbain sont les zones U indexées, AU indexées et *1 AU indexées, 1 AUx*, délimitées dans le PLU approuvé le 14 décembre 2006,

ARTICLE 2 :

PRECISENT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées ultérieurement ainsi que les utilisations effectuées sera ouvert.

ARTICLE 3 :

PRECISENT que Monsieur le Maire a obtenu délégation de pouvoir par délibération du 1er avril 2008 pour décisions à prendre concernant le DPU en application de l'art L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 4 :

PRECISENT que le DPU entre en vigueur le jour où la délibération est exécutoire et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une parution dans deux journaux locaux.

ARTICLE 5

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet, au Directeur Départemental des Services Fiscaux, au Conseil Supérieur du Notariat, à la Chambre Départementale des Notaires, aux bureaux constitués auprès du TGI et aux Greffes du même Tribunal.

Délégation de l'exercice du Droit de Préemption Urbain

Il est proposé de déléguer la compétence pour l'exercice du DPU à la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique sur les zones 1Aux, situées de part et d'autre de la rocade au lieu dit les Grandes Perches en application des articles L 211.2 et L 213.3 du Code de l'urbanisme qui disposent que « le titulaire du Droit de Préemption peut déléguer son droit… à un établissement public y ayant vocation… Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordées à l'occasion de l'aliénation d'un bien ».

La création de zones à vocation commerciale de + 7 ha, est obligatoirement de la compétence de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Il est cependant rappelé que, pour ouvrir cette zone à l'urbanisation, il est nécessaire de prévoir une révision simplifiée du PLU. La révision simplifiée est décidée par le Conseil Municipal qui devra alors définir le règlement qui sera applicable à la zone.

D'autre part, l'article R 213.1 du code de l'urbanisme précise que « cette délégation peut être retirée par une délibération prise dans les mêmes formes ».

Conformément à l'article L 2121.21 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du Conseil Municipal. La majorité des membres du conseil municipal sollicitant le vote à bulletins secrets, il est procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement des bulletins, le Conseil Municipal par
- 14 bulletins pour
- 6 votes blancs

DECIDE

Vu le code de l'urbanisme

Vu le SCOT du Pays Royannais approuvé par le Conseil Communautaire le 25 septembre 2007

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune d'ARVERT adopté le 14 décembre 2006

Vu la délibération de la Commune d'ARVERT en date du 29 septembre 2008 portant institution du droit de préemption urbain sur les zones 1Aux

CONSIDERANT le positionnement de la zone dite des Grandes Perches en pôle d'équilibre dans le cadre de l'axe développement économique du SCOT du Pays Royannais

CONSIDERANT la nécessité pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique de disposer de moyens d'intervention afin de constituer la réserve foncière nécessaire à l'aménagement de ce futur pôle d'équilibre

ARTICLE 1 :

DE DELEGUER la compétence pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain sur la zone 1Aux située aux Grandes Perches.

ARTICLE 2:

IL EST PRECISE que cette délégation entre en vigueur le jour où la délibération instaurant le DPU sur la Commune d'ARVERT est exécutoire (après affichage en mairie pendant un mois et parution dans deux journaux locaux)

ARTICLE 3

La présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet, et au Président de la CDA Royan Atlantique.

PVR rue du Maine Violleau

La participation voie et réseaux –PVR- permet aux communes de solliciter un financement de la part de propriétaires de terrains devenus constructibles. Cette participation porte notamment sur l'aménagement des voies (voie préexistante, chemin rural...) et des réseaux. Sont pris en compte dans le cadre de cette participation :

l'équipement de la voie : frais d'étude, d'acquisition de terrains, travaux relatifs à la voirie (chaussée, trottoirs…), éclairage public, écoulement des eaux pluviales et les éléments nécessaires au passage des réseaux souterrains de communication
(génie civil France Télécom)

les équipements de réseau d'eau potable, électricité et assainissement.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDENT

D'ENGAGER la réalisation des travaux d'extension des réseaux et d'adaptation de la voirie
DE FIXER le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 2.93 €

Dénomination de voie

Il s'agit de dénommer une voie communale n° 81 débouchant sur la rue de la Gare. La commission travaux réunie le 15 septembre 2008, propose de dénommer la dite voie : impasse des Noyers.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **Vu** l'avis de la Commission travaux en date du 15 septembre 2008
DECIDENT de dénommer la voie communale n° 81 : impasse des Noyers.

Travaux dans les ports

Depuis plusieurs années, la Commune a commencé à consolider les berges notamment du Chenal de Coux. Par ailleurs, les ostréiculteurs réunis régulièrement dans le conseil portuaire sollicitent aussi l'élargissement de la cale de Coux. Les montants estimatifs de ces deux opérations sont les suivants :

Travaux au Port de Coux

poursuite enrochement du port de Coux : 8 760.00 € HT
élargissement de la cale de Coux : 22 070.00 € HT.
Les membres de la commission travaux réunie le 15 septembre 2008, souhaitent retenir en priorité la poursuite de l'enrochement.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **Vu** l'avis de la Commission travaux
DECIDENT d'approuver la proposition de la commission travaux
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir
PRECISENT que les travaux ne seront effectués qu'après réception de l'avis d'attribution de subvention auprès du Conseil Général.
PRECISENT que les dits travaux seront inscrits au budget 2009 sur le budget annexe des ports.

Convention CCAS LA TREMBLADE

Le CCAS de LA TREMBLADE intervient sur la Commune d'ARVERT dans le cadre des services d'aide à domicile. La Commune d'ARVERT conventionne avec ce dernier qui prend en charge les missions suivantes :
établir les dossiers de demande d'aide ménagère
assurer le suivi des dits dossiers auprès des différents organismes financeurs
organiser le service : mise à disposition du personnel pour assurer le service.
A ce titre, la participation pour l'année en cours est de **36 118 €**. Elle était auparavant de 17 000 €. La Commission finances réunie le 23 septembre a examiné cette convention. La progression de la participation financière de la Commune d'ARVERT s'explique par :
- le changement du mode de calcul de répartition des charges, changement validé en octobre 2007 par l'ensemble des communes du Canton
- la modification tarifaire du Conseil Général au 1er février 2008.
Le CCAS dispense 12 000 heures d'interventions auprès des personnes âgées pour lesquelles la commune participe à hauteur de 3 € par heure. Les membres de la Commission ont émis un avis favorable à cette participation mais souhaitent que soient réétudiées les clés de répartition du financement de ce service afin que la solidarité intercommunale soit l'un des critères de répartition des charges.
Au budget n'étaient prévus que 17 000 € mais le chapitre global étant excédentaire pour l'instant aucune décision modificative n'est nécessaire.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **Vu** l'avis de la commission finances
ACCEPTENT les termes de la convention proposée par le CCAS de LA TREMBLADE
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Convention transport scolaire

Le transport scolaire était auparavant organisé par le Conseil Général qui avait déjà mandaté la Commune d'ARVERT en qualité d'organisateur secondaire pour le transport des élèves de ses écoles. A ce titre, une convention était signée avec le Conseil Général qui participait financièrement à ce service.
La compétence concernant le transport a été déléguée à la CDA Royan Atlantique. La CDA a saisi la Commune en qualité d'organisateur secondaire pour l'organisation du transport scolaire à destination de l'école primaire et de l'école maternelle (coût pour la Commune : 76 € par jour). A ce titre, la Commune bénéficie d'une participation aux frais de fonctionnement qui sera versée par la CDA en substitution de celle versée auparavant par le Conseil Général. Il est rappelé que cette participation n'est versée que parce que la Commune a des hameaux situés à plus de 3 kilomètres du groupement scolaire.
Il est donc proposé de conventionner avec la CDA comprenant les points suivants :
- confier la mission à la Commune d'ARVERT d'organiser le transport des élèves de ses écoles
- demander à la Commune d'ARVERT de procéder à la signature d'un contrat de prestations
- accepter le versement par la CDA d'une participation forfaitaire pour l'année scolaire 2008/2009 de 8 925.30 €.
La commission finances réunie le 23 septembre a émis un avis favorable à la signature de la dite convention.
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu l'avis de la Commission finances
ACCEPTENT les termes de la convention proposée par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la dite convention.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOV. 2008

Création d'une zone de publicité réglementée

Le groupe de travail concernant l'affichage a étudié la possibilité d'instaurer une zone de publicité réglementée et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet de délibération ci-après :
Compte tenu de l'évolution de l'urbanisation commerciale sur le territoire de la Commune d'ARVERT, il convient de réfléchir à la création de périmètres d'affichage autorisé.
Considérant la nécessité d'instaurer une nouvelle réglementation spéciale de la publicité des enseignes et préenseignes sur le territoire de la commune d'ARVERT, notamment pour :
- La protection de l'environnement et du cadre de vie.
- Les besoins d'espace de communication des entreprises et des commerçants.
- La liberté d'expression des citoyens et des associations sans but lucratif.
- L'information de la ville auprès de ses administrés ;
Il est proposé au Conseil Municipal :
- de demander à Monsieur le Préfet la création et l'aménagement de zones de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des préenseignes,

- de solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il constitue un groupe de travail chargé d'élaborer un projet de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des préenseignes sur le territoire de la commune d'ARVERT,
- de solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il effectue les démarches nécessaires à la prise en compte de cette décision et les mesures de publicité et la consultation des organisations professionnelles représentatives des entreprises de publicité extérieure, des fabricants d'enseignes et des artisans peintres en lettres.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de la commission compétente
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 581-1 à L. 581-45, relatif à la publicité, aux enseignes et préenseignes,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R. 581-36 à R. 581-48 fixant la procédure d'institution des zones de réglementation spéciale,
Vu le décret de l'Environnement et notamment ses articles R. 581-1 à R. 581-35 et R. 581-49 à R. 581.88 portant règlement national de la publicité, des enseignes et des préenseignes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Article 1 : **DECIDE** D'instaurer des zones de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et des préenseignes, sur le territoire de la Commune.
Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Préfet de Charente Maritime en vue de procéder à la constitution d'un groupe de travail qui sera chargé de l'élaboration du projet de réglementation spéciale.

Acquisitions de terrains zone Fief de Volette

Le conseil municipal par délibération du 6 mai 2008, a retenu la société NEXITY FONCIER CONSEIL pour aménager la zone dite Fief de Volette Nord et Sud. Cette dernière examine actuellement le contexte foncier de la zone en prenant contact individuellement avec chaque propriétaire et reprend l'étude commerciale suite aux récentes évolutions du marché. De nouveaux contacts avec la Commune interviendront durant le mois de novembre 2008.
Parallèlement, Monsieur GIRAUD Georges souhaite vendre les deux terrains qu'il possède sur la dite zone et ce, rapidement pour des raisons personnelles.
Le contrat de concession avec la société NEXITY n'étant pas signé, elle ne peut se porter acquéreur
Les membres de la Commission Grands Projets, réunis le 10 septembre, ont émis un avis favorable sur le projet d'acquisition de ces terrains : le financement s'effectuera par emprunt. Les terrains devraient être rachetés par NEXITY lorsque le traité de concession sera signé.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDENT** d'acquérir les parcelles G 2611 et G 2613
FIXENT le prix d'acquisition à 110 000 € conformément à l'avis du service des domaines
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

EFFACEMENT DES RESEAUX rues du Littoral et Moulin

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique.
Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur le Maire rappelle la délégation de compétence au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.
Concernant le réseau téléphonique, Monsieur le Maire propose de solliciter FRANCE TELECOM pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.
Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Article 1er : **DÉCIDE** de dissimuler les réseaux aériens rues du Littoral et du Moulin.
Article 2 : **FIXE** la date de réalisation des travaux à 2010.
Article 3 : **SOLLICITE** de FRANCE TELECOM une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.
Article 4 : **CONFIE** au SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION la maîtrise d'ouvrage du génie civil télécom et le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études de FRANCE TELECOM.

Convention SDEER pour la réalisation de tranchées et de génie civil réseaux hors électricité rue des Pierrières

La convention a pour objet de confier au SDEER la réalisation des travaux de tranchée et de génie civil pour la mise en œuvre des réseaux hors électricité dans le cadre de l'aménagement de la rue des Pierrières. Le coût de cette opération est estimé à 6 700 €.
La convention a pour objet de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage :
CHOIX DE L'ENTREPRENEUR. L'entrepreneur chargé de réaliser les travaux est le titulaire du lot géographique dans lequel est située la commune maître de l'ouvrage, titulaire désigné à l'issue de la procédure d'appel d'offres du 25 avril 2005 conduite par le SDEER.
La mission du SDEER porte sur les éléments suivants : Contrôle des devis, Suivi des travaux, Gestion financière et comptable, Gestion administrative, Actions en justice, et, d'une manière générale, tous actes nécessaires à l'exercice de ces missions.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité
Article 1 : **DECIDENT** de confier la maîtrise d'ouvrage des travaux ci-dessus explicités au SDEER
Article 2 : **APPROUVENT** les conditions de délégation de la maîtrise d'ouvrage
Article 3 : **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Demande de subvention pour acquisition défibrillateur

Monsieur le Maire **INDIQUE** aux membres du Conseil Municipal qu'il est recommandé de mettre à disposition des associations sportives un défibrillateur afin de pouvoir intervenir sur une personne en arrêt cardiaque.
L'association des Maires de la Charente Maritime s'est engagée dans la négociation d'un contrat de groupe de manière à proposer à ses adhérents un prix unitaire attractif. Suite aux négociations menées, il est proposé un défibrillateur au prix unitaire HT de 1831.70 €. Ce prix comprend l'appareil complet livré avec une pile, une paire d'électrodes adultes et enfants, un coffre et un Cdrom comportant le manuel d'utilisation.
Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds DGE à hauteur de 50 % du montant HT de l'acquisition dans la limite de 700 €
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal
- **DECIDENT** d'inscrire ce programme au budget 2008
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précitée

Voirie rue des Pierrières

Monsieur le Maire **INDIQUE** aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire dans le cadre de la réalisation des logements par la société HABITAT 17, d'aménager la rue des Pierrières et de créer une nouvelle voie qui sera en impasse.
Monsieur le Maire **PROPOSE** aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre des fonds DGE à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal
- **DECIDENT** de poursuivre cette opération
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précitée

SUBVENTION CONSEIL GENERAL

Dans le cadre de l'aménagement de la voie d'accès au futur bâtiment communal destiné à stocker le matériel nécessaire à l'entretien du stade, il est nécessaire d'envisager le déplacement de la clôture de ce dernier. Il est possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, service des sports, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal
- **DECIDENT** d'inscrire ce programme au budget 2008
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précitée.

TRAVAUX

Elargissement de la rue des Ecoles
en prévision de la construction des logements des
Pierrières avec agrandissement du parking.





Chemin des Retours, création du réseau pluvial
par busage du fossé.



Rue de la Gare et des Petits Commerces,
travaux de renouvellement de la conduite d'eau
et reprise des branchements en plomb.



Nettoyage et curage des fossés, allée
d'Euse et passe à Ruleaud par les Brigades
vertes et les employés communaux.





Rue des Tonnelles, enfouissement des réseaux
électricité, télécom, et éclairage public.



Réaménagement de la cour
des Ecoles rue des Tilleuls.

LES ÉCOLES

ECOLE MATERNELLE

Parents, Grands Parents, Voisins, Amis,
Nous préparons les effectifs de l'école pour la rentrée de septembre 2009 et nous avons besoin de connaître le plus rapidement possible tous les enfants nés en 2007 (tout petite section), en 2006 (petite section), en 2005 (moyenne section) et en 2004 (grande section) susceptibles d'être inscrits à l'école maternelle d'Arvert en septembre 2009. il en va du maintien de la 4ème classe de notre école, ou de sa fermeture.
Merci d'en parler autour de vous et de vous faire connaître le **plus rapidement possible** en téléphonant à l'école au
05 46 36 45 09 (vous pouvez laisser un message) Ou bien en vous présentant à la mairie d'Arvert.



La classe de MS-GS de Dorothée ERABLE est allée visiter la boulangerie « Le Fournil des Claires ». Nous avons découvert le pétrin, fabriqué la pâte pour faire chacun nos petits pains (baguettes, couronnes…).
« J'ai fait un pain en forme de couronne. » Max
« La pâte à pain, ça colle aux doigts. » Emma
« Le pétrin, c'est la machine qui mélange les ingrédients. » Andréa et Mathéo
« Ils sont beaux nos pains ! » Maxime
« J'ai aimé faire une baguette. » Manélie
« J'ai fait un petit pain tout rond » Inès



Tout au long de cette année scolaire, les enfants de Petite et Moyenne Sections, dans la classe d'Evelyne LARCHE vont correspondre avec les enfants de l'Ecole Jean PAPEAU de Royan dont la maîtresse est Marie PARTHENAY.
Nous les avons reçus pour la première fois le mardi matin du 18 novembre.
Après nous être présentés, nous avons chanté ensemble et échangé un petit cadeau. Puis nous avons travaillé dans la classe, la bibliothèque, la salle de jeux et dans la cour.
La demi journée s'est terminée par un agréable pique nique. Malgré la pluie, les activités se sont déroulées dans la joie et la bonne humeur.
Nous attendons avec impatience, après de multiples échanges de lettres, le mois de mars pour leur rendre visite à notre tour.



ECOLE ELEMENTAIRE

A l'initiative de la CDA Royan-Atlantique, le jeudi 23 octobre, les classes de CM1 et CM2 ont bénéficié d'une information de L'IRCA (organisation régionale) sur la démarche qualité et les divers labels de qualité.
Ceci dans le but de former les élèves à devenir des consommateurs avertis.
Dans la matinée, un atelier de découverte des goûts et des labels et durant l'après-midi, une exploitation ostréicole nous a accueilli pour compléter et illustrer les informations.
La journée s'est achevée par une dégustation de produits régionaux de qualité.

Un grand projet

La classe de CM2 souhaite organiser un voyage de fin de scolarité dans les Pyrénées, au mois de juin.
Le coût de ce voyage étant élevé, les parents de la classe de CM2 se lancent dans un défi : Organiser des animations, dont nous communiquerons très vite les dates, afin de financer une partie de ce projet.
Déjà, le samedi 14 février, un repas sur le thème de la poule au pot est prévu et le dimanche 15 février, après-midi, un concours de belote aura lieu.
La mobilisation des parents d'élèves est importante et nous espérons un franc succès à ces manifestations, pour la nécessité du projet. Nos enfants en bénéficieront.

ASSISTANTES MATERNELLES

Liste des Assistantes Maternelles agrées à titre non permanent sur la commune d'Arvert en date du 1er Décembre :

Mme ARRIVE Martine	3, rue du Bois de Fouilloux	05 46 36 82 14
Mme AUBIER Marie José	28 rue des Justices	05 46 36 48 76
Mme AUBIN-VIAUD Emmanuelle	51, avenue de l'Etrade	06 73 23 67 87
Mme CAILLAS Françoise	25, rue de la Gare	05 46 36 46 85
Mme CHOTARD Angélique	18, rue de Treuillebois	05 46 85 29 44
Mme COURTIN Véronique	24, rue du Petit Paris	05 46 85 50 64
Mme DRAPPIER Valérie	3, rue des Blés d'Or	05 46 36 01 45
Mme FIOCH Fabienne	36, rue du Haut Fouilloux	05 46 75 83 11
		06 10 55 36 30
Mme GUILLAUD Maryse	144bis, av. de l'Etrade	05 46 36 59 81
Mme GUILLON Maryline	99, av de la Presqu'île	05 46 47 48 61
Mme MALHERBE Valérie	12, rue du Maine Giraud	05 46 36 87 73
Mme PELLETIER Corinne	1, rue du Canal	05 46 36 32 04
Mme POURTEAUD Catherine	4, Lot de Savigny	05 46 36 82 45
Mme RAZE Florence	83, av de la Presqu'île	05 46 36 92 47
Mme REMY	49, rue du Bois de Fouilloux	05 46 85 12 25
Mme ROULOT Martine	16, rue des Tourterelles	05 46 75 61 21
Mme TISSIDRE Françoise	5, rue des Lauriers	05 46 36 80 44
Mme TONNAY Jennifer	14 bis, rue de Treuillebois	05 46 36 62 36
Mme TOUZEAU Nathalie	117bis, av de l'Etrade	05 46 36 31 06

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnes âgées de 18 ans et plus, nouvellement installées sur la commune, ont jusqu'au 31 DECEMBRE 2008 pour venir se faire inscrire sur les listes électorales.

Pour cela, il suffit de se présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Prochaines élections : Elections Européennes le 07 juin 2009

LE TRAIN DES MOUETTES



L'été 2008 a vu la reprise d'exploitation du Train des Mouettes entre Saujon et La Tremblade. A ce titre, la signalisation de police a été remise en état sur l'ensemble des routes qui coupent la voie ferrée.

La Direction des Infrastructures du Département rappelle qu'en dehors de l'exploitation touristique estivale, des trains peuvent circuler à n'importe quel moment, tout au long de l'année (trains spéciaux, trains ou engins de travaux, etc…)



Un nouveau réseau de transport en commun le 5 janvier 2009

cara bus

Afin de répondre aux nouveaux rythmes de vie des voyageurs, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique met en place, au 5 janvier 2009, un réseau de transport baptisé cara bus.

Ce réseau propose :

- une meilleure couverture du territoire avec l'extension des lignes de bus existantes, la mise en place d'un service de transport à la demande, des lignes scolaires ouvertes à tous…
- des fréquences renforcées tout au long de l'année et plus particulièrement en été, avec 3 lignes estivales qui viennent compléter l'offre,
- une tarification simple et homogène sur l'ensemble du territoire,
- le déploiement de la billettique sur les lignes régulières et estivales,
- une information accessible et disponible à tout moment.

Une offre complète au service de la population

10 lignes régulières circulent toute l'année, du lundi au samedi. Elles desservent les principales communes de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (voir plan, page 2).

Les horaires sont adaptés aux déplacements des scolaires, des salariés, ainsi qu'aux déplacements de milieu de journée.

Une information toujours disponible

Un site Internet

www.carabus-transport.com
disponible à tout moment et complet

Un numéro de téléphone unique

N°Azur 0810 810 977

pour une information personnalisée à domicile et disponible du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 18h

La Boutique Cara'Bus

Hall de la gare SNCF à Royan
Ouverte :

- du lundi au vendredi de septembre à juin et du lundi au samedi en juillet et août de 8h à 12h et de 14h à 18h
- le 1er et le dernier samedi du mois de 9h à 12h

ENERGIES RENOUVELABLES





UN DISPOSITIF D'AIDES FINANCIÈRES POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Depuis son entrée en vigueur le 16 février 2005, le protocole de Kyoto incite les pays industrialisés à lutter en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la hausse du pétrole nous fait réfléchir sur nos habitudes de consommation. Dans le secteur des énergies, une filière prend de plus en plus d'importance dans notre société ; celle des énergies renouvelables. Contrairement aux combustibles «fossiles», les énergies «vertes» limitent les émissions de gaz à effet de serre.
Le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique a la chance de posséder des caractéristiques géoclimatiques qui lui donnent un immense potentiel de développement des énergies renouvelables, notamment dans le domaine du solaire ;
L'engagement de l'Agglomération Royan Atlantique dans une démarche d'Excellence Environnementale résulte d'un acte politique volontaire. Dans l'objectif de réduire les émissions de CO2, l'Agglomération propose aux particuliers un dispositif d'aides pour inciter à l'installations des systèmes solaires thermiques et énergie bois.
Liste des aides forfaitaires 2008 et des systèmes concernés

Chauffe-eau solaire individuel : 500 € forfaitaire	Système solaire combiné : 1 500 € forfaitaire
Chaudière bois granulés : 2 000 € forfaitaire	Chaudière bois déchiqueté : 1 800 € forfaitaire

Les aides versées sont cumulables avec les aides existantes de la Région Poitou-Charentes et de l'ADEME (Fond Régional d'Excellence Environnementale F.R.E.E.) d'une part, de l'état (crédit d'impôt) d'autre part.
Pour en bénéficier, un dossier technique accompagné d'une demande de subvention doit être envoyé au Fonds Régional d'Excellence Environnementale. L'entreprise chargée du réseau doit être intégré au réseau «Qualit'EnR» et le matériel (fourniture et pose) doit répondre aux exigences imposées par l'ADEME et la Région Poitou-Charentes.

Echos de la commune



• DAVID COUREAU
menuiserie, bois, alu, PVC, agencement de cuisine ;
52 rue des Lauriers, Tél 06.67.95.48.64.



• Sébastien et Stéphanie MAISSANT
installés depuis septembre 2005, ouverture depuis mars 2008 d'un magasin avec show room de 100 m² vous proposant un grand choix d'ouvertures et fermetures en alu, bois, PVC, portails, vérandas, terrasse bois et matériaux composites, produits compatibles avec crédits d'impôts pour 2009.
26 rue des Forges, Tél 05 46 75 97 40.
sebastien.maissant@wanadoo.fr



• Les Tables :
Stéphane et Concession GRUCHY
vous proposent des spécialités de grillades au feu de bois de tous pays.
46 avenue de l'Etrade, Tél 05 46 36 40 39.
Fermeture dimanche soir, lundi soir et mercredi.

Si vous venez d'établir votre entreprise à Arvert veuillez vous faire connaître à la Mairie pour une parution dans le bulletin.

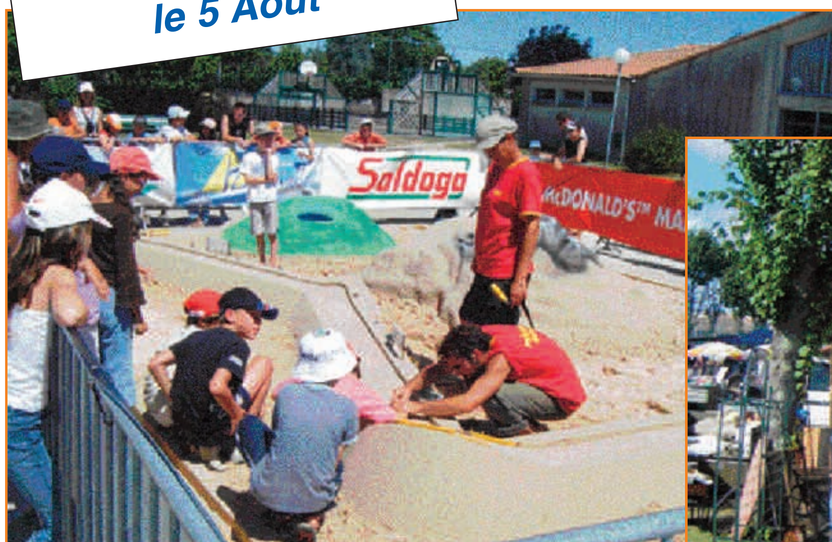
Repas champêtre
le 19 juillet



Animation contée
le 26 juillet



Mondial Billes
le 5 Août



Brocante du COS
le 9 Août



Remontée de la Seudre
les 30 et 31 Août



Boucles de la Seudre
départ, le 21 Septembre



Boucles de la Seudre
remise des récompenses







Monument aux Morts
11 Novembre

FOYER RURAL

Le 12 novembre,, le Foyer Rural tenait son assemblée générale.

Le compte-rendu d'activité et le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité par 67 adhérents présents et représentés.

Avec ses 135 adhérents et un budget de 29670€, le Foyer Rural occupe une place importante et particulière dans l'animation de la commune. Il est une des rares sinon la seule association à proposer à la fois des activités de loisirs à ses adhérents et des manifestations festives ou culturelles à l 'ensemble de la population.

Considérant l'éloignement des grands centres, le Conseil d'Administration a voulu continuer à proposer des spectacles vivants, occasions rares de rencontrer des artistes. Malheureusement, faute de public suffisant, ces manifestations sont toujours déficitaires.

Pour les activités réservées aux adhérents, à part le yoga et la gymnastique animés par du personnel rémunéré, les autres activités sont assurées par des bénévoles.

Même si leur contenu est différent, elles allient toutes plaisir, convivialité et développement personnel. C'est évident pour le scrabble et la conversation anglaise, c'est encore vrai pour l'atelier de patchwork-dentelle-broderie et celui de dessin-peinture. Chacun vient avec ce qu'il sait ou avec le désir d'apprendre des techniques et ceux qui ont plus d'expérience partagent leur savoir. C'est aussi vrai pour la randonnée où l'on apprend à utiliser une carte, à construire un parcours et à guider un groupe. C'est toujours vrai pour les bénévoles qui gèrent le service public de la bibliothèque municipale.



Cette démarche d'échange et de partage d'expériences et de savoirs, cette volonté d'apprendre aux autres et des autres, de « travailler » ensemble en dehors de tout circuit marchand, fait la spécificité du Foyer Rural, association d'éducation populaire. Les membres du Conseil d'Administration peuvent être satisfaits et convaincus d'avoir bien oeuvré quand les adhérents se déclarent heureux d'avoir découvert ou appris quelque chose et qu'ils expriment l'envie de continuer.

C'est notre récompense et un encouragement à persister dans cette voie.

Extraits du rapport du président.

Le Conseil d'Administration réuni le vendredi 28 novembre a élu les membres du bureau :

Président :	Claude GELLIE
Vice-Président :	Jean CORDIER
Secrétaire :	Nicole GELLIE
Secrétaires adjoints :	Jocelyne BARGACH, Gérard BEHAIN
Trésorier :	André DELIBES
Trésorière adjointe :	Ginette CHARRON

Ancienne mairie, utilisée maintenant par la Bibliothèque Municipale.

Gérée par le Foyer Rural d'Arvert, la Bibliothèque Municipale située en face de la mairie accueille le public le mardi de 16h à 18h30, mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, le jeudi de 16h à 18h, le vendredi de 16h à 18h30. Une équipe composée de 5 bénévoles et d'une employée municipale se répartit les tâches : accueil, achats, enregistrement informatique, équipement des ouvrage et entretien. **Le prêt d'ouvrages est gratuit.** Quelques documents ne peuvent être consultés qu'à la BM. Des moments spécifiques sont réservés aux enseignants et à leurs élèves. L'école élémentaire vient le mardi et le vendredi de 15h à 16h pour consulter des ouvrages et choisir 1 à 3 livres qui sont emportés à la maison. L'école maternelle fréquente la Bibliothèque chaque premier jeudi du mois pour participer à une animation et emporter un lot de 30 livres dans les classes. Les achats sont répartis sur l'année. En octobre, de nombreuses nouveautés ont été achetées : prix littéraires, romans, policiers, ouvrages pour la jeunesse, de nombreux albums, des livres jeunes et ados, des documentaires enfants et des BD. Ils sont mis en circulation dès qu'ils sont équipés. Grâce à la bibliothèque Départementale, nous avons des passages mensuels (20 livres) qui permettent de répondre aux demandes immédiates faites par les lecteurs et deux passages annuels (de 500 livres).

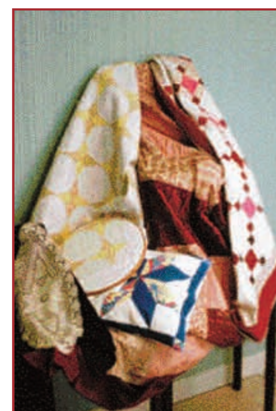
ACTIVITÉS PROPOSÉES



Gymnastique d'entretien
Les exercices proposés par **Carole** : musculation, assouplissements, étirements... vous empêchent de «rouiller». Rien d'insurmontable et chacun selon ses possibilités travaille à son rythme.
Il ne s'agit pas de réaliser des performances mais d'entretenir la machine.
JEUDI 10 h 30 GYMNASE



Conversation anglaise
Converser en anglais, qui n'en rêve pas ? **Caro**, britannique et charentaise d'adoption est là pour nous y aider.
LE MARDI de 17 h à 18 h local du Foyer Rural



Patchwork - dentelle - broderie
Quoi de plus simple que du fil et des aiguilles ! En ajoutant des tissus de couleurs variées, fantaisie, minutie dans le travail et esthétique «tout le monde» peut arriver à réaliser des patchworks éblouissants, des dentelles aériennes ou des broderies subtiles.
LUNDI petite salle de réunion de 14 h 30 à 16 h 30

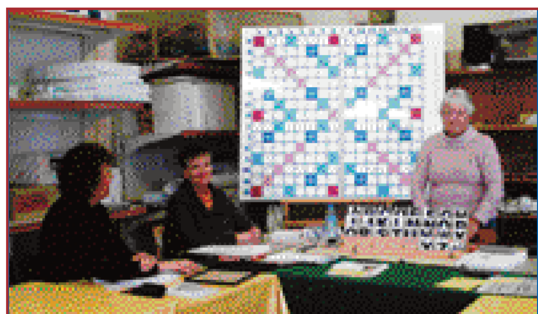


Dessin - Peinture
Apprendre à traduire avec les mains ce que voient les yeux ! Les crayons, fusains, couleurs et pinceaux s'apprivoisent peu à peu et l'on se découvre des talents insoupçonnés.
JEUDI petite salle des fêtes de 14 h à 16 h



Randonnée
Tous les 15 jours en hiver, un peu plus souvent aux beaux jours, les marcheurs (une trentaine environ à chaque sortie) partent sans faire la course sur les sentiers balisés ou non, découvrir notre région et ses paysages variés.
VENDREDI parking de la salle des fêtes de 13 h 15

Scrabble
Vous aimez avec des lettre former des mots, les croiser, les allonger et trouver à placer les diaboliques k - x - j - w - y. Vous aimez donc jouer au scrabble. Venez rejoindre le groupe qui joue simplement sans esprit de compétition.
MARDI - SAMEDI local du Foyer Rural de 14 h 30 à 16 h 30





Yoga
Avec **Danielle**, on s'étire, on respire, on s'équilibre, on se décontracte dans une ambiance... zen apaisante.
LUNDI Gymnase de 18 h 30 à 20 h

CRECHE PIROUETTE CACAHUETES

Tél. : 08 79 57 95 38

Eveil à la musique



Chaque jeudi matin, la crèche Pirouette Cacahuètes accueille un groupe d' enfants de la crèche de la Tremblade, accompagnés d'une animatrice et de mamans volontaires, pour partager un temps d'éveil à la musique.
Sous la houlette de Joris, intervenant, les enfants découvrent sons, chansons, rondes et comptines, et s'essayent dans une joyeuse cacophonie à des instruments inédits, tels que tambourins, maracas, bâtons de pluie, castagnettes,...



Le même groupe d'enfants poursuit cette activité hebdomadaire durant un mois. Ainsi ils se familiarisent , et bénéficient d'une activité qui évolue à chaque séance.

La malle aux instruments avec les bébés.



GOUTER SELF SERVICE préparé par les enfants :

goûter «orange» tarte à la citrouille, jus d'orange, de carotte et de citrouille, mimolette et clémentines.

MAISON DE LA TREILLE LA TREMBLADE

Secteur jeunesse Tel : 06.20.62.84.81

Photos : partie de foot et de badminton improvisée un mercredi après midi autour de la structure.

Sont également à la disposition des jeunes : baby foot, consoles de jeux vidéos, ordinateurs branchés en réseau avec accès internet, table de ping pong, jeux de société et jeux en bois, ...



Un ramassage est effectué sur le canton pour tous les jeunes qui n'ont pas de moyen de locomotion, et qui souhaitent venir sur la structure. Vous contactez Elodie au 06.20.62.84.81 pour vous inscrire.
Des sorties sont régulièrement organisées : karting, paint ball, match de basket ou de volley professionnel sur POITIERS, ...



Pour connaître la programmation et pour obtenir tous les renseignements de la structure contactez Elodie soit sur le téléphone portable soit par mail : latreille-sivom@orange.fr

CENTRE CANTONAL DE LOISIRS



Service enfance
Tel. : 05.46.36.95.11.
et 06.28.82.14.28

Visite des jardins du monde le mercredi 15 octobre pour les 4/5 ans.

Les enfants sont revenus avec des plantations qu'ils ont pu soit ramener à la maison soit laisser au centre.

Spectacle de marionnettes

AURINA COLLET" qui s'est déroulé dans le Centre de Loisirs le 28 octobre pour les enfants de 3 à 7 ans.



Actions **"sensibilisation au tri des déchets"**,
avec en première partie la visite du centre de tri des déchets de SAINTES, puis l'intervention de l'association "roule ma frite" et de son personnage "patatas" sur le centre de loisirs.





Visite à la **maison de retraite des MIMOSAS** à LA TREMBLADE pour les enfants de 4/5 ans : activités manuelles réalisées, et goûter pris en commun. Les résidents des MIMOSAS avaient préparé des crêpes.

Le centre de Loisirs Cantonal sera ouvert durant les vacances scolaires de Noël, du samedi 20 décembre au vendredi 26 décembre (à l'exception du 25 décembre). Pensez à pré inscrire vos enfants soit par mail : clsh-sivom-arvert@orange.fr ; soit par téléphone au 05.46.36.95.11.



NATURE EN PAYS D'ARVERT



Association 'Natvert '
1 place Jacques LACOMBE - Mairie - 17530 ARVERT
Tél : 06 85 74 27 38 - http://www.natvert.fr

Nature en pays d'ARVERT proposera en 2009 les activités suivantes : Renseignements Tel : 06 85 74 27 38

• **Sorties Nature** (1)`:
- Les dunes, flore et faune (Embellie) mars
- Oiseaux, zone naturelle de MOEZE avec la LPO (payant) avril
- Le moulin des Loges à St-Just Luzac (payant) avril
- Découverte du marais doux mai
- La régulation du marais de St Augustin
- A la découverte des sables (Chassiron à Oléron) juin
- L'estran rocheux (côte ouest Oléron) juillet
- Forêt et grands animaux (brame) septembre
- Champignons novembre
- Oiseaux migrateurs à Bonne Anse novembre

(1) Inscription préalable obligatoire, groupe limité à 20 personnes

• 4 conférences prévues
(2 sujets arrêtés, 2 en préparation(*)) :
- Jeudi 26 Février 09, **L'agriculture responsable** par Benoît BITEAU : le savoir-faire traditionnel, un retour salutaire au respect de la nature.
- Jeudi 23 Avril 09, **L'huître en Seudre**, de l'huîtrier à l'ostréiculteur par Roger COUGOT.
- Septembre, **La presqu'île d'ARVERT**, pays d'histoire par Henri MOREAU (*)
- Novembre, **IFREMER** : acteur scientifique sur notre littoral, rôle et missions par Jean PROU (*)

Les dates des activités seront prochainement précisées sur le site internet de l'association : http://www.natvert.fr . Toutes les activités (hors suppléments précisés) sont gratuites pour les adhérents (adhésion 5 €/pers).

PARENTS D'ELEVES

Lors du Conseil d'Administration du 23 Septembre 2008, le nouveau bureau a été constitué :

Présidente : Mme BOISSEAU Manuela,
Trésorière : Mme MONIN Christelle
Secrétaire : Mme CAILLAUD Stéphanie.

Le bilan de l'année 2008 est très positif car nous avons pu distribuer au prorata du nombre d'enfants, 2100 € aux deux écoles (maternelle et élémentaire). Pour conclure l'année 2008, l'association a participé au Téléthon en vendant des gâteaux le vendredi 5 décembre devant les deux écoles. L'association sera présente également sur le marché de Noël d' Arvert le 17 décembre. Pour les festivités de 2009, les parents d'élèves organiseront un loto le samedi 14 mars 2009 à 20 h30 à la salle des fêtes d' Arvert. Pour clôturer l'année scolaire une fête des écoles sera organisée avec un repas champêtre.

L'association est toujours ouverte à l'accueil de nouveaux parents même de façon ponctuelle.
Merci à vous tous les parents, grands-parents, instituteurs, élus et habitants d' ARVERT qui avez soutenu les différentes actions que nous avons menées tout au long de l'année.
En prévision de la rentrée de Septembre 2009, l'école maternelle a besoin de connaître tous les enfants nés entre 2007 et 2004 susceptibles d'êtres inscrits en Septembre 2009 ou courant de l'année 2009/2010. Cela est très important car il en va du maintien de la 4ème classe de notre école. Si la 4ème classe ferme, chaque classe risque d'avoir un effectif d'environ de 30 élèves, ce qui est inadmissible pour que nos enfants apprennent correctement. Merci de contacter l'Ecole Maternelle ou la mairie d'Arvert.
Le bureau de l'association des parents d'élèves des écoles vous souhaitent à tous une excellente année 2009.

UNRPA

Le 12 Octobre 2008, dans la salle des fêtes d'ARVERT, la section des retraités et personnes âgées a commémoré son TRENTIEME ANNIVERSAIRE, sous la présidence de Monsieur Michel PRIOUZEAU, Maire de la cité, en présence de Monsieur Michel PIOT, président fédéral de l'U.N.R.P.A., et de Madame Arlette PIOT, membre du bureau national.

Le président Joseph DUPONT traça l'historique de l'association, créée le 14 Octobre 1978, à l'initiative de Monsieur Claude FABRE, maire d' ARVERT.

Les Ainés réunis élirent un conseil d'administration de 15 membres, lesquels nommeront le bureau suivant :

• PRESIDENT : M André LOUIS.

• VICES PRESIDENTES : Mmes Jacqueline FABRE et Jeanine DESBANDS

• SECRETAIRE : M André POITOU

• SECRETAIRE ADJOINTE : Mme Etiennette RIDEAU

• TRESORIERE : Mme Henriette BOISSEAU

• TRESORIERE ADJOINTE : Mme Zélie BARA

Monsieur DUPONT souligna le dévouement et la compétence des responsables qui, au fil des ans, animèrent la section, valorisant, à cet égard, le rôle de notre ami André POITOU, premier secrétaire avant d'assumer la présidence pendant 27 années consécutives, jusqu'à son décès le 07 novembre 2007.

L'assemblée témoigne sa déférence envers ces animateurs disparus en respectant un instant de recueillement.

Monsieur René MORILLON remémora quelques anecdotes vécues au cours de sa magistrature.
Monsieur Michel PIOT précisa la mission de l'UNRPA au service de la défense des intérêts des aînés.
Monsieur le Maire rappela les mérites d'André POITOU et de Marcelle CHAPUIS pour leur contribution apportée sans réserves à la cause de la section.

Il souhaite que celle-ci poursuive son oeuvre, malgré les difficultés de recrutement et, il met en évidence l'intérêt de notre atelier informatique.

A l'occasion de cet anniversaire, Mesdames Jeannette TAILLADE et Huguette ARCHAMBEAU eurent l'idée d'une exposition en 17 panneaux, jalonnant les trente années d'existence de la section, cela, grâce à de nombreuses photographies retraçant son cheminement dans le temps ou faisant revivre ARVERT dans son passé, ses activités rurales, ostréicoles, et par la présentation d'ouvrages confectionnés dans l'atelier de couture du club.
Le public prit grand intérêt à cette exposition riche en souvenirs.

Nous remercions vivement les personnes qui ont



prêté les documents et objets exposés, l'atelier informatique, le foyer rural et toutes les bonnes volontés qui ont participé à la mise en oeuvre.

Merci à la chorale « CHANTONS LA VIE » de la section « LES DOIGTS D'OR » de MEDIS et à son Président Denis DAVID dont le coeur est ancré à ARVERT.

Merci à tous nos intervenants, au public qui nous fit l'honneur de sa visite et le plaisir de partager ensemble le pot de l'amitié.

Nous exprimons nos regrets à nos amis qui se sont excusés de ne pouvoir répondre à notre invitation

Pour la Section U N R P A d'ARVERT
le Président, Joseph DUPONT



FOOTBALL


Joël BEAUJOUAN

LE MOT DU PRESIDENT

Le football de la Presqu'île d' Arvert en ce début de saison fait preuve de beaucoup de vitalité et d'une véritable volonté d'aller de l'avant, souhaitons que les mois à venir récompensent tous les efforts produits par tous nos bénévoles, éducateurs et dirigeants . Nos seniors présents à tous les entraînements (une bonne vingtaine tous les mardis et jeudis sur la belle pelouse du terrain d' Arvert) nous apportent la preuve de la bonne ambiance régnant au sein du club ; quant à nos équipes de jeunes, elles sont représentées dans toutes les catégories du championnat.(sauf 15 ans). Toujours dans l'objectif de la formation nous avons donc engagé Joël Beaujouan comme entraîneur de nos équipes seniors et comme conseiller auprès de nos éducateurs des jeunes. Joël Beaujouan, homme d'expérience (photo ci contre) apporte sa passion, ses conseils, il a déjà conquis la quasi totalité de l'effectif du F-P- A. En ce début de championnat les résultats sont bons, l'équipe A est invaincue en championnat, notre équipe réserve navigue dans le milieu de tableau, pour cette équipe B, il suffirait peut être de disposer d'un groupe plus étoffé et plus présent aux entraînements pour jouer le haut de tableau. Nos équipes de jeunes, fidèles à leurs habitudes, obtiennent comme chaque année d'excellents résultats.

Pour terminer merci à tous, éducateurs, accompagnateurs, parents, dirigeants, municipalité, pour leurs soutiens de tous les jours.

Le Président, Jean Pierre Fournier
RédactionFJcom 06-73-06-00-22 Tel 05-46-75.02-38
fjpcom@wanadoo.fr

CLUB AQUA 17



Fier de son expérience et du succès remporté chaque année lors ses manifestations, le club d'aquariophilie AQUA 17 organisera sa 8ème bourse aux poissons exotiques le dimanche 5 avril 2009 à la salle des fêtes de notre commune de 10h à 18h.
Comme à l'accoutumée, vous pourrez admirer des aquariums d'exposition, observer ou acquérir diverses variétés originaires des différents continents et vous entretenir avec des passionnés qui vous feront partager leurs connaissances.
Le club ouvre ses portes, rue du Château d'eau, le jeudi de 18h à 22 h et le dimanche de 10h à 12h. Si vous désirez rejoindre le monde aquariophile, n'hésitez pas à venir nous rencontrer pendant ces permanences, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons au sein de notre association.

Le Bureau

GYM VOLONTAIRE



La gymnastique volontaire est ouverte à tous : jeunes et moins jeunes, femmes et hommes. C'est un moment de convivialité allié à un entretien physique. Venez essayer, vous serez les bienvenus.

La section COUNTRY de la gymnastique volontaire organise
un bal le 31 Janvier 2009
à la salle des fêtes d'Arvert.

Horaires : GV mardi 18h30-19h30 - vendredi 19h -20h
COUNTRY mardi 19h30-20h30
à la salle de sports d'ARVERT
Pour tous renseignements tél : 05 46 85 33 83 ou sur place aux horaires précités

La présidente

MANOIR EMILIE

Quelques dates de manifestations concernant le Manoir Emilie.

- le samedi 15 novembre 2008 : le Club KIWANIS a offert à 22 enfants du Manoir un spectacle au Gallia à SAINTES qui s'intitule les KD'OR - spectacle parrainé par Patrick SEBASTIEN "Le Plus Grand Cabaret du Monde".

- le mercredi 5 décembre 2008 : Téléthon - différents sports pratiqués par les enfants du Manoir au profit du Téléthon.

- le mercredi 17 décembre 2008 de 9h à 12h : vente de pâtisseries et confiseries, faites par les enfants, sur le marché au profit de l'association sportive.

- le jeudi 18 décembre 2008 à la salle des fêtes : repas de Noël avec tous les enfants du Manoir et le personnel - il y a eu quelques animations faites par des enfants.

- le mercredi 28 janvier 2009 : voeux au Manoir Emilie.

- le mardi 17 février 2009 : carnaval au Manoir Emilie dans le cadre de la manifestation "Rêves de Gosses" sous l'égide du ROTARY Club de ROYAN, nous allons accueillir 120 enfants (collège, écoles élémentaires et établissements spécialisés)

- le mercredi 25 mars 2009 : Cross à la Pointe Espagnole avec d'autres établissements spécialisés de Charente et Charente Maritime.

Courant mai 2009 : baptême de l'air pour les enfants du Manoir à l'aérodrome de SAINTES toujours offert par le Club KIWANIS - cette manifestation a lieu depuis plusieurs années avec toujours la même joie pour les enfants.

J. PIGOT, Secrétaire de Direction

MODEL ARVERT CLUB MAC 17





Notre assemblée générale du 16 novembre 2008 a renouvelé le Bureau
M DELRIEU P Président
M DEMONT B Secrétaire
M ANDRE P Trésorier
M GAGNERON C Adjoint secrétaire.

Information pour les parents ayant des enfants scolarisés au collège de LA TREMBLADE , et inscrits en Aéromodèlisme : l'activité est entièrement gratuite , financée par jeunesse et sports dans le cadre du CNDS et du soutien scolaire. Les enfants sont accueillis sur notre terrain le mercredi après midi de 14h30 à 17h00 et le samedi à la salle de sports d'ARVERT de 15h00 à 18h00, où ils sont formés au pilotage d'avions radio commandés.

Pour tous renseignements complémentaires : TEL 05 46 36 87 02 – Mail : MAC.17@wanadoo.fr

DELRIEU Pierre, Président M.A.C 17

ECHOS DE LA COMMUNE PROTESTANTE

Les rencontres de rentrée se sont effectuées dans les meilleures conditions. De ces activités je retiendrai tout particulièrement la journée paroissiale de rentrée qui, traditionnellement se déroule en octobre.

Cette année, nous avons eu la joie de vivre durant cette journée du dimanche 5 octobre, le culte d'INSTALLATION de notre nouveau pasteur Michel BLOCK qui a pris ses fonctions de proposant en août dernier. Il s'aperçoit que la paroisse des Iles de Saintonge est bien grande et mérite amplement les deux postes de pasteur qui lui sont affectés. Dans l'immédiat il est seul, pour combien de temps, nul ne le sait ! Soyons toutefois assurés que sa jeunesse et la foi profonde qui l'anime lui permettront d'accomplir sa mission parmi nous avec amour et bienveillance.

Après un sérieux coup de peinture, le presbytère d'Etaules abrite la famille BLOCK composée du pasteur de son épouse et de leurs trois enfants. Qu'ils soient les bienvenus parmi nous. N'ayez pas peur de frapper à leur porte ou de leur téléphoner (Tél. 0546364279)

Deux informations générales :

En février, l'Assemblée Générale de notre Association Cultuelle des Iles de Saintonge se déroulera probablement à la Granderie (Date et lieu non définitivement arrêtés)

Le VESTIAIRE du Diaconat poursuit son activité à Marennes dans les locaux annexes du Temple(ouverture tous les jeudis de 14h à17h30)

Pour les fêtes de fin d'année je vous rappelle que le culte de Noël aura lieu à L'EGUILLE le 25 décembre à 10 heures 30.

Pour terminer nous vous annonçons la distribution du Protestant des Iles pour le 20 décembre.

Bonne année à ARVERT et joyeux Noël pour tous

Bien fraternellement.

Claude SEUGNET

CULTE CATHOLIQUE

Office tous les samedi soir a 18h30 (voir sur la porte de l'église).

l'Association St Etienne organise, chaque année, LOTO et KERMESSE. Avec le bénéfice réalisé lors de ces manifestations, des travaux sont entrepris au presbytère. Ainsi, en 2008 la cuisine fut équipée d'une cuisinière et d'une plonge la rendant tout a fait fonctionnelle.
Les locaux deviennent ainsi plus accueillants pour d'éventuelles venues de scouts ou autres...

Etat Civil

DECES

GUILLET Véronique, âgée de 35 ans, décédée le 11 juin 2008

CASTAGNET Jean Claude, âgé de 75 ans, décédé le 17 juin 2008

MOULIN Jacqueline Georgette veuve LEURETTE, âgée de 68 ans, décédée le 17 juin 2008

FOURNIER Lucien Armand Alfred, âgé de 72 ans, décédé le 23 juin 2008

VAN DEN BOS Eduard, âgé de 86 ans, décédé le 28 juin 2008

CASTRO Raphaël, âgé de 86 ans, décédé le 7 juillet 2008

ARCOUET Lucienne Ulda Suzanne veuve ROUFFINEAU, âgée de 96 ans, décédée le 9 juillet 2008

AUBIER Maurice Raymond, âgé de 93 ans, décédé le 22 juillet 2008

CHOUMIL Marthe Lucienne veuve COUREAU, âgée de 92 ans, décédée le 20 juillet 2008

ARNAULT Françoise Geneviève Marthe épouse BERTRAND, âgée de 67 ans, décédée le 24 juillet 2008

ROY Raymond Alphonse André, âgé de 91 ans, décédé le 29 juillet 2008

BAUDOIN Paulette Léonie veuve BODELET, âgée de 90 ans, décédée le 5 août 2008

BARITEAU Roger, âgé de 81 ans, décédé le 29 août 2008

CUISY André Fernand, âgé de 59 ans, décédé le 30 août 2008

FOUGèRE Ginette Jacqueline épouse RIGA, âgée de 69 ans, décédée le 2 septembre 2008

GUYONNEAU Marcelle épouse MONGIS , âgée de 90 ans, décédée le 16 septembre 2008

MIGNOT Marie veuve ALEXIS, âgée de 92 ans, décédée le 20 septembre 2008

BARONAT Georgette Léone Anne Renée veuve PHELIPOT, âgée de 96 ans, décédée le 21 septembre 2008

MONGIS Roger, âgé de 92 ans, décédé le 21 septembre 2008

EON Jean-Noël, âgé de 67 ans, décédé le 13 octobre 2008

TÉTAUD Jean Pierre, âgé de 73 ans, décédé le 23 octobre 2008

GUERIN Pascal Georges, âgé de 44 ans, décédé le 24 octobre 2008

NOCUN Richard, âgé de 80 ans, décédé le 11 novembre 2008

NAISSANCES

MARTIAL--MOREAU Raphaël Pascal, le 6 juillet 2008

LE BLAY Justine Violette Marie, le 7 juillet 2008

ARDIOT Michaël Sébastien, le 10 juillet 2008

GAYE-METOU Justine Manon, 14 juillet 2008

MOREAU Yanis Romain, 23 juillet 2008

PETIT--BESSON Justin Paul Abel, 05 août 2008

FLOCH Gwendal Jean-Marc Bernard, 11 août 2008

ROUSSELOT Anna Françoise Evelyne, 17 août 2008

FORGIT Abby Marie Véronique, le 23 août 2008

FOURCY Nicolas Xavier Jean-Bernard, 19 septembre 2008

LAVERGNE Manon, 13 octobre 2008

MONTHÉARD Johan Ianis, 17 octobre 2008

AULIER Nawelle Catherine, 8 novembre 2008

LIONDORD Ethan Zacharie, Frédéric, 21 novembre 2008

MARIAGES

GEAY Romain Jean-Louis Philippe et **HERVOIR Emilie Gabrielle**, *le 21 juin 2008*

MAUBAY Christophe et **TESSERON Nathalie Stéphanie**, *le 21 juin 2008*

CARTRON Pascal Frédéric et **CHIVILO Marie-Line Georgette**, *le 26 juillet 2008*

TROUVé Benoît Claude et **BENARD Isabelle Hélène**, *le 30 août 2008*

MOY Mickaël Herman Patrice et **TÉTAUD Annie Florence** *le 27 septembre 2008*

... Manifestations ...

JANVIER

- **Samedi 10 :** **Loto** du FPA à la salle des fêtes à 20h30.
- **Dimanche 18 :** **Matinée saintongeaise** : LES EFOURNIGAS, NATOLE à la salle des fêtes à 15h, proposée par le Foyer Rural.
- **Vendredi 23 :** **Accueil nouveaux Habitants**

FEVRIER

- **Dimanche 1er :** **Loto** Foyer Rural à la salle des fêtes à 14h30
- **Samedi 14 :** **Repas** POULE AU POT à la salle des fêtes à 20h, proposé par l'Ecole Elémentaire
- **Dimanche 15 :** **Concours de Belote** à la salle des fêtes à 15h, proposé par l'Ecole Elémentaire
- **Mercredi 18 :** **Cap Monde** : COMPOSTELLE à la salle des fêtes à 20h30, proposé par le Foyer Rural
- **Samedi 21 :** **Soiriée cassoulet** organisée par le Comité des Fêtes d'AVALLON, à la salle des fêtes à 20h.
- **Jeudi 26 :** **L'agriculture responsable** : à la salle des fêtes proposé par NATVERT
- **Samedi 28 :** **Loto** FPA à la salle des fêtes à 20h30

MARS

- **Samedi 7 :** **Concert MARK ANTONY and co** propose par le Foyer Rural, à la salle des fêtes à 20h30.
- **Samedi 14 :** **Loto** parents d'élèves, à la salle des fêtes à 20h30
- **Dimanche 15 :** **(matin) 2 Courses Pédestres** départ et arrivée au Stade par l'AMPA
- **Dimanche 22 :** **Repas des Aînés**, à la salle des fêtes

AVRIL

- **Dimanche 5 :** **Aquariophilie** à la salle des fêtes
- **Mercredi 8 :** **CAP monde** : Autres regards sur l'IRAN, à la salle des fêtes à 18h30, proposé par le Foyer Rural.
- **Dimanche 12 :** **Festival Plein sud**, à la salle des fêtes à 20h30
- **Dimanche 19 :** **MAC 17**
- **Jeudi 23 :** **L'Huître en Seudre** par NATVERT

MAI

- **Dimanche 3 :** **Course Cycliste** UFOLEP avec l'Avenir Cycliste Etaulais.
- **Vendredi 15 :** **Carnaval de l'Ecole Maternelle** à la Salle des Fêtes.
- **Samedi 23 :** **Sortie nature** l'après midi à 14h et repas animé en clôture.

JUIN

- **Dimanche 7 :** **Elections européennes**
- **12-13-14 et 15 :** **Frairie d'AVALLON**
- **Samedi 20 :** **Fête de la Musique**, Place du Marché à 20h30 (en cas de mauvais temps : salle des fêtes)
- **Samedi 27 :** **Fête des Ecoles**
- **Dimanche 28 :** **MAC 17**

JUILLET

- **Dimanche 5 :** **Kermesse St Etienne** au presbytère catholique, 4 rue du Bourg. Repas midi à 10€ et soir à 16€.
- **Lundi 13 :** **Groupe folklorique Colombie** à 21h au parc des loisirs. Spectacle GRATUIT. Bal
- **Mardi 14 :** **Jeux + Rallye adultes** au parc des loisirs à 16h
  Retraite aux flambeaux : départ à la salle des fêtes à 22h30
  Feu d'artifice, Route de Villeneuve à 23h - **Bal** au parc des loisirs
- **Dimanche 19 :** **Eclade de moules** à la Grève à Duret à 20h proposée par le Comité des Fêtes d'AVALLON
- **Jeudi 23 :** **Marché nocturne** à partir de 20h Place du Marché
- **Samedi 25 :** **Animation contée** de Coux à 20h30. Spectacle GRATUIT

A la fin du 19è et au début du 20è siècle existait à l'intersection de la rue des Tilleuls et de l'actuelle rue du Château d'Eau, un bâtiment ayant pour enseigne **« Café du Casino ».**

Il appartenait à Monsieur Alfred BESSON, cafetier et musicien qui en semaine s'occupait du café (avec billard) et qui le samedi faisait danser les Alvertons au son de son violon.

Le nom de ce café pourrait bien être à l'origine de l'appellation du quartier du Casino.

En 1932, le Conseil Municipal a acheté à Monsieur FAYAN Léon, alors propriétaire, ce bâtiment pour en faire une salle des fêtes. Destinée aux associations, aux spectacles puis aux projections cinématographiques, elle fut utilisée jusqu'en 1987. Elle fut alors remplacée par la salle des fêtes que nous connaissons actuellement.



A votre Service

Garde des Médecins

La NUIT, le WEEK END et les JOURS FÉRIÉS :

Vous avez besoin de soins,

vous pouvez joindre un médecin en faisant le :

05 46 27 55 20

il vous indiquera la conduite à tenir.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, faites le : 15

MEDECINS

Docteur FEYDIT et CHAPUIS
05 46 36 41 97

INFIRMIERS

Mme BRION Catherine
05 46 36 81 43

M. THONNEAU
et Mme BARRAUD **05 46 36 84 37**

PHARMACIE

VASSAL - LERNO Arvert
05 46 36 45 13

AMBULANCES

Presqu'lle d'Arvert
05 46 36 01 40

VETERINAIRE

Docteur MAFFART
05 46 36 48 16

PHARMACIES

1) Les gardes commencent le vendredi à **19 h 30** et se terminent le vendredi soir suivant à 19 h 30. 2) Il peut y avoir des modifications pour des raisons impératives et indépendantes de la volonté des pharmaciens. La pharmacie de garde est indiquée sur la porte de chaque pharmacie.

SECOURS

POMPIERS : 18

SAMU : 15

SECOURS EN MER : 05 46 85 14 33

HÔPITAL MALAKOFF A VAUX-SUR-MER : 05 46 39 52 52

CENTRE ANTI-POISON A BORDEAUX : 05 56 96 40 80

CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE A SAINTES : 05 46 93 53 44

Directeur de la publication : Michel PRIOUZEAU, Maire d'Arvert
Rédaction : Commission Municipale de l'Information : Yvan BAUD, Sylvie MARC, Michel BRIANT, Bernard LAMBERT, Christiane AUBIER, Guy CHAGNOLEAU, Jean-Paul PERAUDEAU, Suzy JACQUES-LAMY, Janick ROY, Eric BAHUON, Annie DOUBLET, François SOURBE
Réalisation et impression : Imprimerie Atlantique Offset La Tremblade - 05 46 36 00 18 - imprimé sur papier recyclé